

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou
représentés : 14

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, MULLER, KIEFFER,
VERCELLINO, WUTTKE, KEILMANN, ADAMY
Mmes WOLSKI, BRUDERMANN, LONG, BOCK, RITT

Absents excusés :

Absents : M. CALME

319. Cession de terrain, à la CCB3F, pour l'extension de la déchetterie de Rettel et échange avec le Conseil Départemental de la Moselle :

Le Maire rappelle les délibérations du 27 septembre 2016 et 30 juin 2017, visant à la cession à la CC3F de parcelles communales, en vue de l'extension de la déchetterie au lieu-dit «Beim Steinern Kreuz» et à l'échange de parcelles avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de compléter et d'actualiser ses délibérations et décide de :

1. céder à la CCB3F, la parcelle cadastrée section 07 n° 173/94 (10.81 ares). Considérant l'intérêt général du projet le conseil municipal décide de céder cette parcelle, à l'euro symbolique.
2. échanger avec le conseil départemental de la Moselle, les terrains suivants :
 - Apport de la Commune de RETTEL :
 - section 07 n°174/94 – contenance: 1483m²
 - section 07 N°165 – contenance : 79 m²
 - section 07 N°166 – contenance : 704 m²
 - section 09 N°173 – contenance : 210 m²
 - section 09 N°175 – contenance : 104 m²
 - Apport du Département de la Moselle :
 - section 07 N°153 – contenance : 1468 m²

Considérant la différence de valeurs vénales de 105.56€ entre les deux apports (estimation services des Domaines) et s'agissant d'aménagements publics, la transaction pourra se réaliser sans soulte.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes ainsi que tous les documents relatifs à ces décisions.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

320. Rapport sur l'Eau – Exercice 2016.

Le Maire présente au conseil le rapport annuel sur l'eau établi avec les données fournies par VEOLIA Eau.

Pour 2016, 51 167 m³ ont été mis en distribution dont 8 793 m³ achetés à la ville de Sierck-les-Bains (soit +17.2% N/N+1). Les volumes produits par les sources et le forage sont en hausse de 25.5 % N/N+1 à 42 374 m³. Les achats d'eau sont en baisse de 23.5 % par rapport à l'année précédente.

Le rendement du réseau se maintient à un bon niveau: 82.2%.

L'indice linéaire de pertes de 3.10 m³/Km/jour se situe à un très bon niveau. (Celui-ci est considéré comme bon si inférieur à 5 m³/Km/jour pour un réseau classé semi-rural)

La consommation moyenne par foyer est stable, à 107 m³/abonnement/an.

Le nombre d'abonnés est en hausse, à 360 abonnés au service (+5.6% N/N+1).

Au 01/01/.2017, le prix TTC/m³, du service est de :

- 2,32 €TTC/m³ (hors assainissement)

- 3.55 €TTC/m³ (assainissement compris), en hausse de 0.26%(N/N+1)

Il n'y a pas eu d'interruption de distribution non programmée en 2016. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées qui mesure la continuité du service est de 0 interruption(s) pour 1000 abonnés

La pression de distribution a permis une bonne distribution sur l'ensemble du réseau.

L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, une non-conformité (turbidité) a été décelée en 2016 (sur 41 prélèvements microbiologiques et 6 prélèvements physico-chimiques)

Le Délégué a réalisé en 2016, une rénovation de la pompe du forage de la Klentsch.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur l'eau 2016.

Vote pour : 14

Absentions : /

Vote contre : /

321. Rapport sur l'Assainissement – Exercice 2016.

Le Maire présente au conseil le rapport sur l'assainissement exercice 2016.

Le produit de la redevance est de 34 812.76 € (correspondant aux volumes de 2015).

Le maire rappelle au conseil que la station d'épuration fonctionne depuis avril 2001 à la satisfaction générale.

Sur l'ensemble de l'année 2016, l'installation a connu quelques heures d'arrêt, suite à des casses matérielles et une moindre assiduité du suivi de l'installation, en raison de problèmes de personnel. Ces incidents ont eu une influence sur la qualité du traitement, qui bien qu'ayant diminuée est restée dans les cadres exigés par la réglementation.

Les boues produites par la station d'épuration en 2016 ont été conformes aux exigences réglementaires. Un volume de 182 m³ a été valorisé en agriculture selon le plan d'épandage et sous le contrôle de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

Dans le cadre des primes pour l'épuration le service a perçu 3 194 € au titre de l'exercice 2015.

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le rapport sur l'assainissement 2016.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

322. Décision Modificatives –Budget Principal

Afin de permettre les travaux supplémentaires dans le cadre du chantier de travaux assainissement de la ZA de Rettel et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2017

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 6 846.00
011	615221		Entretien Batiments publics	- 4 600.00
67	6713		Secours et dots	- 2 246.00
21	21578	18	Autres matériels et outillages de voirie	- 2 964,00
23	2315	ONA	Installations, matériels et outillage technique	+ 9 810.00
Total				+ 6 846,00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	+ 6 846.00
Total				+ 6 846,00

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

323. Motion contre la suppression du Centre des Finances Publiques de Sierck-les-Bains

Le Maire informe le conseil municipal de la prochaine fermeture du Centre des Finances Publiques de Sierck-les-Bains.

Cette fermeture représente une étape supplémentaire dans la volonté de favoriser à tout prix les grandes métropoles et dans le retrait des services au public dans les zones rurales.

Le conseil municipal, ne pouvant se résoudre à acter la perte d'un nouveau service public de proximité et de qualité, se prononce contre la suppression du Centre des Finances Publiques de Sierck-les-Bains.

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : 1 (M. VERCELLINO)

Pour copie
conforme
A RETTEL, le
25/09/2017